



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

coût du travail

Question écrite n° 108947

Texte de la question

Entre 2000 et 2010, le coût horaire de la main-d'oeuvre a augmenté de 37 % en France, contre 15 % en Allemagne. Les entreprises françaises, qui bénéficiait d'un avantage de compétitivité-coût vis-à-vis de leurs concurrentes allemandes à la fin des années 90, pâtissent aujourd'hui d'un coût horaire supérieur de 10 % au coût allemand, soit une dérive de près de 20 % en dix ans, dans le secteur marchand comme dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi M. Georges Ginesta demande à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé de bien vouloir lui confirmer ces données et les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer la compétitivité et l'emploi en France.

Texte de la réponse

Le rapport remis au Gouvernement le 20 janvier 2011 par le Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises (COE-Rexecode) fait apparaître un coût du travail plus élevé en France qu'en Allemagne, et surtout une progression du coût du travail plus importante. Ses analyses et ses conclusions n'ont en aucune manière été affectées par la correction des données relatives à l'année 2008 que l'INSEE avait initialement publiées. En effet, COE-Rexecode n'a pas retenu les données initiales de l'INSEE, qu'il a seulement mentionnées et à l'égard desquelles il fait part d'interrogations. En revanche, il s'est appuyé sur un ensemble d'autres sources à l'échelle européenne et nationale (enquête européenne sur le coût de la main-d'oeuvre, indices d'évolution trimestriels du coût du travail, enquêtes annuelles auprès des entreprises, comptes nationaux annuels) pour garantir la fiabilité de son diagnostic. Ces différentes sources s'accordent sur une croissance des coûts horaires du travail dans l'industrie plus faible en Allemagne qu'en France sur la décennie 2000. Les conséquences de cette situation sont aujourd'hui de plus en plus largement reconnues : une disparition de l'avantage coût de la France par rapport à l'Allemagne expose notre pays au risque d'une dégradation relative des marges des entreprises pour compenser l'augmentation relative des coûts de production, induisant une baisse de leurs résultats et pénalisant leur capacité d'investissement, y compris en matière de compétitivité hors prix. Au-delà des comparaisons de coûts, le rapport de COE-Rexecode met, plus généralement, l'accent sur l'évolution de la compétitivité des produits français par rapport à leurs concurrents allemands. Cet enjeu est au coeur de la politique industrielle développée par le Gouvernement. À la suite des états généraux de l'industrie (EGI), les quatre grands objectifs suivants ont été retenus pour l'industrie française : une augmentation de l'activité industrielle (production industrielle) de plus de 25 % d'ici fin 2015 ; la pérennisation de l'emploi industriel en France sur le long terme ; le retour à une balance commerciale industrielle (hors énergie) durablement positive d'ici 2015 ; un gain de plus de 2 % de la part française dans la production industrielle de l'Europe (Europe à 15). Cinq leviers d'actions ont été identifiés pour porter ce renouveau industriel : mettre l'industrie au coeur d'un grand projet commun ; développer l'emploi et les compétences sur les territoires ; consolider la structuration des filières industrielles françaises ; renforcer la compétitivité des entreprises et l'innovation ; assurer le financement de l'industrie. L'industrie est, en particulier, l'un des domaines privilégiés du programme d'investissements d'avenir. La conférence nationale de l'industrie (CNI), placée sous la présidence du Premier ministre, et les douze des comités stratégiques de filières, qui

réunissent l'ensemble des acteurs concernés, ont pour mission d'accompagner la mise en oeuvre de cette feuille de route. La CNI a démarré ses travaux et remettra, en fin d'année 2011, un premier rapport sur les analyses et les réflexions qu'elle aura menées et les propositions qu'elle est en mesure de faire au Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108947

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 5004

Réponse publiée le : 10 janvier 2012, page 272